

**Zeitschrift:** PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse  
**Band:** - (1999)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Aide sociale : non au bouche-trou!  
**Autor:** Seifert, Kurt / Schmid, Walter  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-789461>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Aide sociale : non au bouche-trou !

L'aide sociale ne doit pas devenir le bouche-trou de la Sécurité sociale, déclare Walter Schmid, président de la Conférence suisse de l'aide sociale (CSIAS) et chef du Service de jeunesse et de l'aide sociale de la Ville de Zurich. Celui-ci compte parmi les nombreux organismes appliquant les directives de la CSIAS. Cette dernière réunit la plupart des institutions d'assistance privées et publiques du pays et publie notamment des directives définissant le revenu social minimum (minimum vital). Pro Senectute Info s'entretient avec Walter Schmid.

**Pro Senectute Info :** *Autrefois de nombreuses personnes âgées sombraient dans la pauvreté : il n'en va plus de même aujourd'hui, puisque l'AVS et les Prestations complémentaires (PC) couvrent le minimum vital. Une organisation telle que Pro Senectute ne devrait donc pas se préoccuper au premier chef de questions touchant l'aide sociale. Pourtant, la Fondation fait partie de la CSIAS : quels sont les points communs entre l'aide sociale et l'action gériatologique ?*

**Walter Schmid :** Que les personnes âgées ne fréquentent plus guère les services d'aide sociale représente un réel progrès. Les PC remplissent largement leur fonction qui consiste à assurer le minimum vital l'âge venu. Nous ne devrions pas sacrifier cette victoire de l'Etat social. Pourtant, l'action gériatologique et l'aide sociale conservent quelques points communs. Tout dépend de la manière dont on définit l'aide sociale. Au sens étroit, elle s'assimile strictement à ce que l'on appelait autrefois l'assistance publique. Dans un sens plus large, elle porte sur l'ensemble des mesures financées par l'impôt qui contribuent à couvrir les besoins vitaux. La population âgée y est aussi intéressée, dans la mesure où elle perçoit, par exemple, des compléments aux PC provenant de la commune ou du canton.

Par bonheur, et je m'en réjouis, Pro Senectute et les autres institutions de ce type comptent parmi les membres actifs de la CSIAS qui contribuent ainsi, par leur regard propre, au développement de l'action sociale.

*L'action sociale connaît de profondes mutations. Les personnes, qui n'ont pas grandi dans les bouleversements rapides de notre économie, se trouvent facilement exclues de la société. Outre la globalisation, une autre révolution se poursuit discrètement autour de la famille. Ces deux processus jouent un rôle-clé dans la Sécurité sociale. Qu'en est-il l'aide sociale ?*

Il ressort de l'évolution économique actuelle que les formes traditionnelles du travail, surtout l'habituelle sécurité de l'emploi, cèdent progressivement le pas à d'autres modes, telles que le travail à temps partiel ou l'autonomie partielle. Il se produit quelque chose d'analogue dans l'évolution des formes de vie en société. A la famille traditionnelle se substituent des formes de coexistence plus diversifiées.

### Couvrir le risque structurel

La Sécurité sociale ne réagit à ces changements qu'avec beaucoup de retard. Là où elle ne réagit pas, le réseau présente des lacunes. C'est alors qu'intervient l'aide sociale, raison pour laquelle elle a pris une si grande importance ces dernières années. L'Etat doit veiller à ce que la Sécurité sociale couvre les risques de pauvreté qui apparaissent régulièrement en liaison avec les structures. L'aide sociale n'interviendrait que dans des circonstances tout à fait particulières.

*Développer l'action sociale ne va pas sans mettre à disposition les ressources financières nécessaires. Des voix toujours plus nombreuses laissent entendre que l'Etat ne peut plus s'offrir ceci ou cela et qu'il doit limiter ses prestations.*

Que voilà un malentendu fort répandu : confondre changements et dépenses nouvelles.



Walter Schmid

Un exemple : les allocations d'enfant sont versées à toutes les familles, quels que soient leurs revenus. Il serait possible, probablement sans dépense supplémentaire, d'en faire bénéficier les seules familles qui en ont réellement besoin. A nous de discuter pour redéfinir quels besoins nous voulons couvrir avec quels moyens. Il est probable que certaines situations acquises ne seront plus garanties.

### Reconstruire l'Etat social

Par un jeu subtil de redéploiement, il faut répartir sur une nouvelle base. En d'autres termes, reconstruire la sécurité sociale n'implique pas simplement d'accroître encore le budget social. De nouvelles dépenses ne manqueront pas de surgir tôt ou tard, en liaison avec l'évolution démographique. Le prolongement de l'existence, la société de longue vie, auront des répercussions financières. Mais là encore, il s'agit de réfléchir différemment. A 62 ou 65 ans beaucoup de femmes et d'hommes ont encore suffisamment d'énergie pour coopérer à la vie sociale et prendre des responsabilités, comme cela se passe fort heureusement aujourd'hui déjà.

*La CSIAS publie des directives visant à concevoir et mesurer l'aide sociale. La Conférence des directeurs suisses des affaires sociales en recommande l'application aux cantons. Pourtant certains d'entre eux mènent la lutte pour en contester le caractère obligatoire, comme le Grand Conseil du canton de Zurich. Que pensez-vous de cette tendance à vilipender les directives de la CSIAS ?*

Ce qui me préoccupe dans cette affaire, ce n'est pas seulement que l'on discute de ces directives, mais surtout que la société polémique aux dépens des plus faibles et des plus pauvres. Ceux qui chipotent autour de ces recommandations sont ceux qui peuvent le moins imaginer ce que cela signifie de vivre avec des moyens extrêmement modestes conformément aux directives de la CSIAS.

### Dangereuse concurrence

On peut toujours rediscuter la question du niveau des prestations. La CSIAS n'a jamais prétendu que ses directives étaient les seules vraies. Le fait est que des professionnels les ont élaborées et qu'elles sont très largement acceptées dans tout le pays. Elles plaident pour une aide sociale, qui, outre le seul minimum vital, rechercherait aussi l'intégration sociale. En tant qu'association faîtière, nous comptons sur l'appui des personnalités investies de responsabilités en matière de politique sociale. C'est pourquoi j'en appelle à ces milieux pour qu'ils se prononcent clairement en faveur d'une application uniforme de ces directives dans tout le pays. Instaurer une concurrence entre communes qui s'enorgueilliraient d'avoir les prestations sociales les plus basses me paraît extrêmement dangereux. A cet égard, j'ajoute encore que le minimum vital relevant de l'aide sociale est sensiblement inférieur à celui qui s'applique aux PC. Sur ce point, des malentendus reviennent fréquemment chez les personnes âgées.

*Parler d'« oreiller de paresse », comme le fait le Grand Conseil zurichois, revient à disqualifier moralement les bénéficiaires de l'aide sociale. Le climat qui se répand à l'encontre de ces personnes complique singulièrement la tâche de la CSIAS qui s'engage dans la société pour défendre les intérêts des plus faibles. Qu'en pensez-vous ?*

Ces voix qui s'élèvent pour dévaloriser les bénéficiaires de l'aide sociale ne laissent plus guère à ces personnes la chance de prendre leurs responsabilités et d'œuvrer à changer leur situation. Elle les conforte dans leur rôle d'assistés. L'image qui se profile derrière cette attitude n'incite pas ces hommes et ces femmes à mobiliser leurs propres forces, mais les discrimine et les met au ban de la société. Manifestée de cette manière, cette morale doit se laisser interpellée sur sa manière de concevoir la solidarité et la justice dans la société. kas